

DECRET N° 2002-521 DU 28 NOVEMBRE 2002

Portant nomination au cabinet et dans certaines structures du Ministère chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et du décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié;
 - Vu** le décret n° 2001-443 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
 - Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 novembre 2002 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au cabinet et dans certaines structures du Ministère chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale de la Prospective et du Développement.

Il s'agit de :

- Conseiller technique aux
Relations Internationales

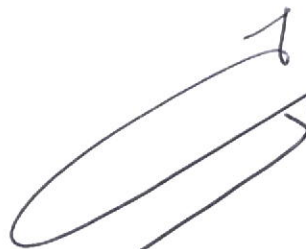
: Monsieur Eusèbe AGBANGLA

- Secrétaire Général : Monsieur Jules AHODEKON
- Directeur de la Documentation et de l'informatique : Monsieur Ignace CODJIA
- Directeur général de l'Agence béninoise pour la Réconciliation et le Développement : Monsieur Simon ADOVELANDE

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 novembre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MFE 4 AUTRES MINISTRES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP FDSP 2 INTERESSES 04 JO 1.-